Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260924-DB692026-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**de la COMMUNE de SAINT-AGATHON**

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026
Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

**Présents** : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. BERTRAND), M. Dominique JACOB (procuration à M. NOIROT)

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire LE BARS

## DELIBERATION 69/2026
## APPROBATION DE LA CONVENTION MELROSE POUR 2027

*Annexe : projet de convention 2027*

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Agathon et l'association MELROSE annexée

Considérant que l'association MELROSE contribue au développement de l'offre culturelle locale, notamment par l'organisation de spectacles de musiques actuelles, l'accueil de résidences d'artistes et la mise en place d'actions culturelles en direction de l'enfance et de la jeunesse

Considérant que la commune de Saint-Agathon souhaite soutenir ces actions dans le cadre de sa politique culturelle et définir les modalités de son partenariat avec l'association

Considérant que la convention précise les engagements respectifs de la commune et de l'association, notamment en matière de soutien financier (25 000 € de subvention), de mise à disposition de locaux et de moyens, d'organisation des manifestations, de communication et de contrôle de l'utilisation des aides publiques

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative, sportive et culturelle réunie le 9 septembre 2026

Entendu l'exposé de M. FOURCHON

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Patrick COAT)**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Agathon et l'association MELROSE, telle qu'annexée à la présente délibération.

**APPROUVE** les engagements de la commune prévus par ladite convention, notamment le versement de la subvention d'un montant de 25 000 €, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Le Maire**
**Jean-Yves BERTRAND**

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

**La secrétaire de séance**
**Marie-Claire LE BARS**